

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2024082	Date d'inspection Le 07 août 2025	
Nom de l'établissement La Garderie des Petits Pêcheurs 4		Numéro de téléphone (506) 533-0040	
Adresse 5654 Rte 15 Road Shemogue NB E4N 2P5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : c) transmet l'original au ministre dans les vingt-quatre heures suivant l'incident.	51(3)(c)	08 août 2025	07 août 2025
Commentaires : Le rapport d'incident signé à été envoyé à la Mentore en Assurance de la Qualité le 7 août 2025. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
aucune visite sur les lieux n'a été effectuée pour ce suivi.			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 août 2025

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 août 2025

Date